



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 15 juillet 2026

Poursuite du plan Agriculture-Climat Méditerranée en Occitanie

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a lancé, en juillet 2024, le plan pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique. Il couvre 18 départements de l'arc méditerranéen particulièrement exposés, dont 8 de la région Occitanie : Aude, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Pyrénées Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Le premier Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de labellisation des Aires agricoles de résilience climatique (AARC), mené entre l'automne 2024 et le printemps 2025, a abouti à la reconnaissance de 28 AARC en Occitanie. Les AARC labellisées ont pu candidater à l'appel à projets FranceAgriMer « Structuration de filières – PAM », qui a permis l'accompagnement de 17 projets en Occitanie, sur les 28 au niveau national dans les régions concernées, avec une part importante de projets tournés vers la diversification. L'appel à projets a en effet promu des filières nouvelles, telle la pistache, la grenade, ou le chanvre ainsi que des systèmes agricoles plus résilients, à l'image de la polyculture-élevage.

Le Plan agriculture Méditerranée se poursuit en 2026 avec pour objectif d'amplifier la dynamique initiée ces deux dernières années.

Les AARC déjà labellisées en 2024/2025 peuvent candidater d'ores et déjà à l'appel à projets « structuration de filière – PAM » doté en 2026 de 7,5M€ pour l'ensemble des régions concernées. Si elles le souhaitent, ces AARC ont également la possibilité de formuler une demande de révision de leur projet via un formulaire dédié.

Par ailleurs, un nouvel AMI pour la labellisation de nouvelles AARC est lancé ce jour en Occitanie. Celle-ci vise à sélectionner et à labelliser comme AARC des démarches territoriales répondant avec pertinence et cohérence aux nouveaux critères de cette labellisation. Cette dernière vise une démarche (i) d'un territoire, (ii) associant plusieurs acteurs de la chaîne de valeur de filières agricoles, (iii) poursuivant des objectifs d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique sur la base d'un diagnostic territorial étayé et (iv) présentant un plan d'action permettant de répondre aux objectifs identifiés. Ces démarches doivent clairement identifier les impacts du changement climatique sur l'agriculture dans les filières et le territoire concernés et proposer des actions et projets pour les dépasser dans le cadre d'un partenariat multi-acteurs. Cet AMI n'est assorti d'aucun accompagnement financier en lui-même.

Une fois la démarche labellisée AARC, les projets de filières s'inscrivant dans l'aire pourront elles aussi candidater à l'Appel à projets FranceAgriMer « structuration de filière – PAM »

Les acteurs peuvent déposer dès à présent leur dossier (de labellisation AARC , de révision d'AARC ou de plan d'actions pour les AARC déjà labellisées) via les démarches en ligne disponibles dans la rubrique Plan Agriculture Climat Méditerranée sur le site internet de la DRAAF Occitanie : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/appels-a-projet-et-a-manifestation-d-interet-r1840.html>

La prochaine relève pour l'Occitanie est fixée **au 3 septembre 2026 inclus**. Elle pourra être suivie d'une suivante au dernier trimestre 2026.

Enfin, deux guichets sont ouverts :

- Appui à l'émergence d'AARC : doté d'un budget prévisionnel de 500 000€, il permet d'accompagner les acteurs locaux dans la réalisation d'un diagnostic territorial et l'élaboration d'un plan d'action pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique
- Appui à la maturation de projets : doté d'un budget prévisionnel de 500 000€, il est dédié au financement des études préalables au montage de projets de structuration de filières qui seront déposés dans le cadre de l'appel à projets « structuration de filières ».

Un webinaire national est programmé le 16 juillet 2026 à 16 heures, sur inscription à l'adresse
→ plan-agri-med.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75
service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Adèle DUMAS
Tél : 05 34 21 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

Retrouvez-nous sur [X](#) et [Facebook](#)